



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°01/ANAM/2021/R**  
(Séance publique)

Le **08/12/2021 à 11h00**, il sera procédé, dans la salle des réunions au 4<sup>ème</sup> étage du siège de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie, sise au 8, avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - 10100 Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, relatif à la **prestation d'impression de cartes d'assistance médicale personnalisées au profit de l'ANAM (Min 400 000 ; Max 800 000)**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat de la Direction Administrative et Financière, 3<sup>ème</sup> étage, 8, avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - 10100 Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.anam.ma](http://www.anam.ma).

- L'estimation des coûts des prestations, toutes taxes comprises, est fixée à la somme de :
  - Coût minimum de la prestation : 2.400.000,00 DH «Deux Millions Quatre Cent Mille Dirhams»;
  - Coût maximum de la prestation : 4.800.000,00 DH «Quatre Millions Huit Cent Mille Dirhams».
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
  - (72 000,00 DH) Soixante Douze Mille Dirhams.
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et aux dispositions des articles 4, 12 et 13 du règlement de consultation.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau sus-indiqué ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

**NB : Le soumissionnaire doit présenter un échantillon de carte vierge et un échantillon de carte imprimée comportant les données requises conformément au cahier de prescriptions techniques et du cahier de prescriptions spéciales au bureau précité, et ce au plus tard le 07/12/2021 à 16h30.**

Pour le Directeur de l'ANAM  
et par Délégation  
Le Chef de Département  
Administratif et Financier  
Moulay El Hachemi EL MIRI